

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 18 (16 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2017-05(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA ;

Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Patrick MARTELLINI, Jean-Christophe PETRIGNY (suppléant de monsieur LOGIER), Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD ;

Messieurs Patrick BOUVET (ayant donné pouvoir à monsieur POURCIN), Bernard DIGUET (représenté par monsieur PETRIGNY), Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO,

Madame Sophie BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le Président POURCIN expose :

Par délibération CASDIS n° 2015-54 du 2 juin 2015, le Président du Conseil d'administration a été autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

➤ **Ligne de trésorerie**

Le S.D.I.S. a signé, le 6 février 2017, un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million cinq cent mille euros avec la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1.500.000 euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel variable : EONIA + marge de 1,10 %
- Calcul des intérêts : base 365 jours
- Commission d'engagement : nulle
- Commission de non utilisation : nulle
- Frais de dossier : 2 250 €
- Montant minimum de demande de mise à disposition : aucun
- Remboursement des intérêts : mensuel (montant en fonction des utilisations)
- Typologie Gissler : 1A

Les mouvements suivants sont constatés :

DATE	TIRAGE	REMBOURSEMENT
SOLDE DE LA LIGNE	1 500 000 €	
13 MARS 2017	270 000 €	
24 MARS 2017		270 000 €
4 AVRIL 2017	300 000 €	
6 AVRIL 2017	100 000 €	
20 AVRIL 2017		300 000 €
10 MAI 2017	650 000 €	
9 JUIN 2017		750 000 €
6 JUILLET 2017	300 000 €	
12 JUILLET 2017	100 000 €	
21 JUILLET 2017		400 000 €
28 JUILLET 2017	150 000 €	
31 AOUT 2017	150 000 €	
25 SEPTEMBRE 2017	250 000 €	

➤ Emprunt contracté

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017, et après consultation, le Service départemental d'incendie et de secours a contractualisé un emprunt le 4 mai 2017. Vous en trouverez, ci-dessous, les caractéristiques :

ORGANISME BANCAIRE	CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
REFERENCE DU CONTRAT	20043103
MONTANT DE L'EMPRUNT	1 200 000 EUROS
DUREE	15 ANS
INDEX	TAUX FIXE A 1,10 % (TEG :1,11%)
BASE DE CALCUL	30 / 360
ECHEANCES D'AMORTISSEMENT	TRIMESTRIELLE
MODE D'AMORTISSEMENT	ECHEANCES CONSTANTES
FRAIS DE DOSSIERS	1 200 EUROS
TYPLOGIE GISSLER	1A

